

**DECRET N°2023 - 1662** du 30 septembre 2023  
portant nomination des officiers des forces  
armées congolaises au titre de l'année 2023  
(4<sup>ème</sup> trimestre 2023).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Visa : Vu la constitution;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu l'ordonnance n° 3-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises;

Vu le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001, tel que modifié et complété par le décret n° 2016-322 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création du comité de défense;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 2018 - 361 du 28 septembre 2018, portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2022 - 1925 du 28 décembre 2022 portant inscription au tableau d'avancement des officiers des forces armées congolaises au titre de l'année 2023.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Octobre 2023 (4ème trimestre 2023)

POUR LE GRADE DE : COLONEL OU CAPITAINE DE VAISSEAU

SECTION 1 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS

Lieutenant-Colonel GONKIA a) - INFANTERIE Brice Alain

COIA

B - BATAILLON

Lieutenant-Colonel TSIBA a) - TRANSMISSIONS Alain Serge

BT

2 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA / ZMD

Lieutenant-Colonel LIBOTO a) - INFANTERIE Alain Serge

PC ZMD2

3 - COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - BATAILLON

Lieutenant-Colonel OBA a) - INFANTERIE Alain Yvon

BATAILLON ES

4 - ARMEE DE TERRE

A - ETAT - MAJOR

Lieutenant-Colonel MONDELE a) - INFANTERIE Grice Claver Godefroy

EMAT

5 - ARMEE DE L'AIR

A - ETAT - MAJOR

Lieutenant-Colonel NGUEMBO a) - ADMINISTRATION Bruno Saturnin

EMAIR

6 - MARINE NATIONALE

A - BATAILLON

a) - ADMINISTRATION

Capitaine de Frégate

BILONZA

Gervais Petit Rick

326 BFM

POUR LE GRADE DE : LIÉUTENANT-COLONEL OU CAPITAINE DE FREGATE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - DIRECTION NATIONALE

a) - INFANTERIE

Commandant

ONDAYE

Rodrigue

DNVO

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - BATAILLON

a) - INFANTERIE

Commandant

OMBE

Thimeleon

BRAEB

2 - COMMANDEMENT DES ECOLES

A - ACADEMIES

a) - INFANTERIE

Commandant

NGAKOUA

Albert

AC MIL

3 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTERIE

Commandant

BOCKOU-BOGOMBETTE

Paterne Arsène

1° RASA

B - BRIGADES

a) - INFANTERIE

Commandant

TIELE

Ludovic Serge

40 BDI

- ## -

LOUZOLO

Alphonse

- ## -

- ## -

ESSIE

Jean Bosco

10 BDI

- ## -

ELENGA

Lhotaire Guendé

- ## -

4 - MARINE NATIONALE

A - 31E GROUPEMENT NAVAL

a) - ADMINISTRATION

Capitaine de Corvette NGNONGNO Hilairé

31E GN

B - BATAILLON

a) - ADMINISTRATION

Capitaine de Corvette BOBA-KOUANGALA Ange

326 BFM

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT OU CAPITAINE DE CORVETTE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A - CABINET

a) - INFANTERIE

Capitaine KOUMOU-OBONGUI Sylvain

EMP/PR

B - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFANTERIE

Capitaine BONGO-GOKABA Maurice

DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA / ZMD

a) - INFANTERIE

Capitaine KIKOSSI Eudes Fray

PC ZMD9

2 - COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTERIE

Capitaine MABOUNDOU LOUMPANGOU Jolly Don Chantry

DCC

- ## -

ELENGA Fidèle

- ## -

3 - COMMANDEMENT DES ECOLES

A - ACADEMIES

a) - INFANTERIE

Capitaine KINA Jean Marie

AC MIL

- ## -

ILOYE Arsène Clotaire

- ## -

4 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTERIE

Capitaine

OSSIALA

Armand Vitrac

D.C.R.M.

5 - ARMEE DE TERRE

A - BRIGADES

a) - INFANTERIE

Capitaine

ELENGA NGAMPORO

Rinaud Donald

40 BDI

- ## -

MOKANDZA-NDOSSA

Gbeyi

- ## -

- ## -

NGAMY

Nathalie Rolande

- ## -

- ## -

YOMBI

Jean

- ## -

B - TROUPES SPECIALES

a) - INFANTERIE

Capitaine

OLLILOU

Maurille Alfred

RAH

6 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a) - ADMINISTRATION

Capitaine

OBOYA

Eruno

BA 03/20

b) - SYSTEME AERONAUTIQUE

Capitaine

AMBERO ONGOKI

Tchev Espoir

BA 01/20

7 - MARINE NATIONALE

A - 32E GROUPEMENT NAVAL

a) - ADMINISTRATION

Lieut. de Vaisseau

ONDAILLE-TSALAKIELE-OBAMBI

32E GN

B - 33E GROUPEMENT NAVAL

a) - INFANTERIE

Lieut. de Vaisseau

BOCKOU NGOHITA

Gilles Martinien

33E GN

C - BATAILLON

a) - ADMINISTRATION

Lieut. de Vaisseau

MOUROU MCOYOKA

Urbain

324 BFM

**Article 2 :** Le premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2023 - 1662 Fait à Brazzaville, le 30 septembre 2023



**Denis SASSOU - N'GUESSO.**

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre de la défense nationale,



**Anatole Collinet MAKOSSO.**



**Charles Richard MONDJO.**

Le ministre de l'économie et des finances,



**Jean-Baptiste ONDAYE.**